



DEMANDE DE LOCATION DE SALLE DE SPECTACLES

Intitulé de l'entreprise / association / organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Description de votre organisme (en quelques mots) :

**Pour une réservation ou une demande de renseignements simple et efficace,
remplissez les critères qui conviennent pour décrire votre événement.**

Type d'événement (ou le plus approchant) :

Assemblée générale

Collecte de dons

Concert

Conférence

Conférence de presse

Visio-conférence

Défilé de mode

Démonstration d'un produit

Exposition

Remise de prix

Séminaire

Spectacle

Autre préciser : _____

Type(s) de lieu(x) recherché(s)

Centre culturel

Cinéma

Théâtre

Conférence – Séminaire

Salle de concert

Date de l'événement : __/__/____

Cette date est impérative et ne peut être changée

Précisez également les horaires de votre événement :

Nombre de personne attendu : ____

(pour rappel : 200 personnes maximum, y compris les intervenants)

Décrivez-nous le détail des prestations dont vous souhaiteriez pouvoir bénéficier.

Rappel : aucune restauration sur place est autorisée

Restauration

- Il n'y aura pas de restauration avec la salle.
- Nous avons déjà notre traiteur.
- Nous n'avons pas encore choisi notre traiteur, la salle peut nous proposer les coordonnées de prestataires.

Nous mettons à votre disposition une superbe salle de conférence de 200 places assises, dans un cadre chaleureux avec vue sur patio et équipée de matériels audio-visuels modernes et performants. D'un accès simple avec vaste parking à proximité, vous accéderez facilement à ce lieu à mi-chemin entre Lille Douai ou Lens.

Un acompte de 50% de la location sera exigé, la demande de location de salle devra obligatoirement être accompagnée d'un acompte de 50%, et d'un chèque de caution de 400 euros, le tout libellé à l'ordre du Trésor Public, ainsi que le règlement de la salle signé et une attestation d'assurance à responsabilité civile. Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location.

Salle de conférence avec régie son et grand écran	Réunions, séminaires, colloques	HORS CCHD Associations, théâtre, concert, manifestations culturelles	CCHD Associations, théâtre, concert, manifestations culturelles
Tarif à la journée (8h à 18h)	300 Euros		
Tarif à la demi-journée	200 euros	150 Euros	100 Euros
Tarif de l'heure supplémentaire ou après 18h.	35 Euros	35 Euros	35 Euros
Sonorisation	Compris	Compris	Compris
Nettoyage de la salle	Compris	Compris	Compris
Technicien	Compris	Compris	Compris
Chauffage	Compris	Compris	Compris

(Les locations après 18h00 sont considérées comme location au tarif demi-journée)

Renseignements : TEL. 03.20.16.15.90 FAX. 03.20.16.15.91 salle-cchd@wanadoo.fr

**Formulaire à envoyer à la Médiathèque François Mitterrand,
Monsieur Vallès, 1A rue saint Exupéry, 59112 ANNOEULLIN**

Signature :

Nom :

Partie réservée à l'administration

REGLEMENT D'UTILISATION

DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

200 places assises (en gradin amovible) - sonorisation—grand écran—1 cabine de régie—1 loge—éclairage de scène
La salle est équipée d'un système de sonorisation, d'une table de mixage, de micros et câbleries. La sonorisation ne devra pas dépasser 102 décibels.

Les locaux devront être restitués dans un état de propreté correct.

Le matériel amené par les organisateurs devra être impérativement enlevé à l'issue de la manifestation.

La salle doit être libérée à 2heures maximum.

Les organisateurs seront tenus pour responsable des dégradations commises dans la salle.

Des frais supplémentaires seront réclamés si pareil fait se produisait et la caution ne sera pas restituée.

Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location.

Les utilisateurs devront souscrire, auprès de la Compagnie d'assurance « responsabilité civile » pour la durée de la manifestation et fournir une copie de l'attestation avec les autres formulaires à la Communauté de Communes de la Haute-Deûle.

Il est interdit de fumer dans la salle sous peine d'amende (décret n°92-478 du 29 mai 1992, articles 1 et 14) de même aucune restauration sur place n'est autorisée.

Une fiche technique précisant toutes les dimensions et commodités de la salle peut vous être adressée sur simple demande.

Un éclairage blanc, fixe avec 16 spots non orientables.

Toute installation ou complément d'installation devra faire l'objet d'un contrôle par le responsable de la salle et devra obtenir son accord.

Pour tout événement à caractère culturel (concert, théâtre...) et en exécution de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique, il incombe aux organisateurs d'obtenir préalablement l'autorisation du délégué régional de la SACEM et de la SACD.

CONDITION FINANCIERE

Les tarifs figurent sur la demande de location annexée.

Un acompte de 50 % de la location sera exigé ainsi qu'une caution de 400 euros.

Les règlements devront être effectués par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Adresse : Communauté de Communes de la Haute-Deûle

Monsieur Gérard LEDRU, président 42, rue Nationale 59185 PROVIN

CONDITION D'ANNULATION

Toute annulation de réservation de cette salle devra être faite par écrit et adressée à Monsieur le Président, 15 jours au plus tard avant la date prévue.

En deçà de ce délai, l'acompte ne pourra être restitué.

POLICE DE LA SALLE

Il vous appartient de veiller à la tranquillité du voisinage en informant tous les participants à votre soirée de ces dispositions.

En cas de plainte du voisinage dans la semaine qui suit la soirée, la location de la salle vous sera refusée pendant 2 années consécutives. De plus, la caution ne vous sera pas restituée.

Je sous signe, _____ représentant de _____
présent règlement et m'engage à le respecter.

déclare avoir pris connaissance du

Provin, le

Annoeullin, le

**Le président de la C.C.H.D
LEDRU Gérard**

**Lu et approuvé
L'organisateur**